



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9422^e séance

Jeudi 21 septembre 2023, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Présidents:</i>	M. Hasani/M ^{me} Dautlari	(Albanie)
<i>Membres :</i>	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Al Sayegh
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Colonna
	Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Japon	M. Hamamoto
	Malte	M. Borg
	Mozambique	M. Fernandes
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Lord Ahmad

Ordre du jour

Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/688)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/688)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux Ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de l'Allemagne et les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Josep Borrell Fontelles, Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Le 19 septembre, l'Azerbaïdjan a annoncé avoir lancé des « activités locales de lutte antiterroriste dans la région économique du Karabakh » en réponse à la mort tragique de deux civils et de quatre agents de police dans des incidents impliquant des mines terrestres, qui auraient été placées par les forces armées arméniennes. Selon des déclarations officielles, l'Azerbaïdjan a informé les forces russes de maintien de la paix et le centre de surveillance conjoint Türkiye-Russie de ses activités comme étant destinées à prévenir les provocations à grande échelle des forces armées arméniennes, à neutraliser leur infrastructure militaire et à

assurer leur retrait et le rétablissement de l'ordre constitutionnel de la République d'Azerbaïdjan.

Les événements récents ont marqué une escalade grave des opérations militaires, avec des rapports indiquant que les forces azerbaïdjanaises ont franchi la ligne des contacts. Des victimes ont été signalées, y compris parmi la population civile, et des milliers de personnes ont été évacuées dans la région. Les forces russes de maintien de la paix, qui ont elle-mêmes subi des pertes, ont fait état de nombreuses violations du cessez-le-feu. L'ONU, qui n'est présente ni le long de la ligne des contacts ni dans d'autres zones sous mandat des forces russes de maintien de la paix, n'est pas en mesure de vérifier ou de confirmer ces différentes affirmations et allégations.

Je voudrais néanmoins rappeler l'extrême préoccupation du Secrétaire général face à la récente reprise des hostilités qui a entraîné la perte tragique de vies civiles, y compris d'enfants. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a également fait part de ses inquiétudes quant aux conséquences de la reprise de l'emploi de la force armée sur les civils. Il a indiqué qu'il était primordial de relancer le processus de paix et de travailler sur un accord fondé sur le respect des droits humains. Le Secrétaire général exhorte toutes les parties concernées à respecter strictement le cessez-le-feu de 2020, conformément à la déclaration conjointe du 9 novembre, et à continuer à s'acquitter de leurs obligations, notamment en ce qui concerne le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

L'escalade s'est produite après la livraison très attendue la veille, le 18 septembre, de cargaisons contenant de la farine de blé et des articles médicaux de première nécessité, simultanément par le corridor de Latchine et la route d'Aghdam. Les membres du Conseil se souviendront qu'au cours des derniers mois, les questions relatives à la liberté de circulation des civils et à l'accès humanitaire ont été des sources de tension majeures et ont donné lieu à de vifs échanges entre Bakou et Erevan. Le Secrétaire général reste profondément préoccupé par les conséquences de l'escalade sur la situation humanitaire déjà fragile et appelle toutes les parties à faciliter d'urgence l'accès sans entrave de l'aide humanitaire aux civils qui en ont besoin.

Nous prenons également note des préoccupations exprimées par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) quant aux répercussions humanitaires des événements récents sur la population déjà vulnérable de la région. Rappelant l'accès extrêmement limité aux produits de première nécessité et aux soins de santé au cours des

derniers mois, le CICR estime que la situation risque d'aggraver ses souffrances.

Les événements de ces derniers jours doivent être replacés dans le contexte plus large des violations régulières du cessez-le-feu qui ont continué à persister. Nous prenons note de l'annonce faite hier d'une cessation des hostilités, tandis que la situation sur le terrain reste incertaine. Nous croyons comprendre également que des représentants de la population locale et du Gouvernement azerbaïdjanais se sont rencontrés plus tôt dans la journée pour un premier échange, ce qui est un pas dans la bonne direction.

Pour terminer, nous appelons à une cessation crédible et durable de toutes les hostilités. Toute nouvelle escalade conduirait à de nouvelles pertes en vies humaines et à de nouvelles souffrances, et retarderait encore reculer les efforts de paix appuyés par la communauté internationale. La protection et les besoins de première nécessité de la population civile, y compris ses droits humains, doivent être la priorité absolue. Un véritable dialogue entre le Gouvernement azerbaïdjanais et les représentants de la région, ainsi qu'un engagement total de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan dans le processus de normalisation, sont les seuls moyens durables d'aller de l'avant. Le Secrétariat restera en contact étroit avec tous les acteurs pertinents et les parties concernées, et est résolu à appuyer les efforts de paix en cours autant que de besoin. Le Secrétariat est également prêt à procéder à des évaluations des besoins humanitaires, si l'accès lui est accordé, et à fournir l'assistance nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole à la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République française.

M^{me} Colonna (France) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé.

La France a demandé la tenue en urgence de cette séance du Conseil de sécurité compte tenu de la gravité de la situation au Haut-Karabakh. Après avoir massé depuis plusieurs semaines une importante quantité de troupes et de matériel militaire, l'Azerbaïdjan a décidé, le 19 septembre, de lancer une opération militaire de grande envergure. Une opération qui a mobilisé des moyens terrestres et aériens massifs, et qui a touché la population civile. Une opération dont personne ne peut

croire qu'elle n'avait pas été préméditée, alors même que des efforts en vue d'une solution négociée s'intensifiaient et que la veille, pour la première fois depuis trois mois, l'acheminement d'une aide humanitaire avait repris.

La France a immédiatement condamné avec la plus grande fermeté cette offensive inacceptable qui contrevient au principe de règlement pacifique des différends consacré par la Charte des Nations Unies. Elle est loin d'avoir été la seule. Nombre de pays présents autour de cette table ont également marqué leur refus net de la violence et de l'arbitraire, en appelant l'Azerbaïdjan à faire preuve de retenue et à se conformer au droit international.

Comme c'était à craindre, le bilan de ces actions a été particulièrement lourd, causant plusieurs centaines de blessés et des dizaines de morts, y compris des civils, parmi lesquels plusieurs enfants. Un cessez-le-feu a été annoncé hier. C'était indispensable. Il est essentiel qu'il soit respecté.

Ce n'est pas l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan qui est en jeu ici. Personne ne la conteste. Personne ne la menace. Ce qui est en jeu, c'est la possibilité pour les populations arméniennes du Haut-Karabakh de pouvoir continuer d'y vivre, dans le respect de leurs droits, de leur histoire et de leur culture. Une telle garantie ne peut exister quand le plus fort exerce une contrainte délibérée sur le plus faible, quand pèse la menace d'une intervention militaire permanente, et quand le Haut-Karabakh fait l'objet, depuis plusieurs mois maintenant, d'un blocus qui empêche la population de s'approvisionner en nourriture, en médicaments et en énergie.

La France a pris note des propos du Président Aliyev, hier, affirmant son souhait de vivre en paix avec les Arméniens du Haut-Karabakh et de préserver leurs droits. Ces propos engagent l'Azerbaïdjan, qui porte aujourd'hui la responsabilité du sort de la population. Si l'Azerbaïdjan est réellement désireux de parvenir à une solution pacifique et négociée, il doit dès à présent fournir des garanties tangibles. Il doit s'engager de bonne foi dans les discussions, en excluant tout recours à la force ou toute menace de recours à la force et en acceptant que ce dialogue porte sur les droits et garanties de la population, avec le soutien de la communauté internationale. Il doit assurer l'amnistie aux forces qui ont accepté le cessez-le-feu. Il doit rétablir, sans délai et sans condition, la circulation par le corridor de Latchine, conformément à l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice le 22 février 2023, confirmée depuis par la Cour. Enfin, il doit accepter une présence internationale humanitaire au Haut-Karabakh. C'est indispensable alors que l'hiver

approche. Sans ces garanties, il ne pourra pas y avoir de solution.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que la France alerte le Conseil sur la gravité de la situation au Haut-Karabakh. Ce n'est pas la première fois qu'elle fois qu'elle appelle à se mobiliser pour éviter un drame humain et une aggravation de cette crise qui risque de déstabiliser profondément la région du Sud-Caucase. Les événements des derniers jours le confirment : nous ne pouvons rester passifs et détourner le regard de ce qui se joue actuellement dans le Haut-Karabakh, au risque de nous rendre complices de l'exode massif d'une population qui est déjà très éprouvée. Le Conseil le sait, plusieurs informations font état, depuis hier, de nombreux départs en préparation, alors même que près de 10 % de la population du Haut-Karabakh a été déplacée en raison de l'offensive menée par l'Azerbaïdjan le 19 septembre.

Le Conseil doit contribuer de manière active à résoudre la crise. Il doit défendre les principes inscrits dans la Charte ainsi que la sécurité internationale en apportant son soutien actif à la définition des paramètres d'une solution négociée entre Bakou et les Arméniens du Haut-Karabakh. Il doit dire clairement sa détermination à faire respecter le droit international, en tout temps et en tout lieu, et il doit rester vigilant face à toute tentative visant à entraîner l'Arménie dans ces événements tragiques et à en prendre prétexte pour remettre en cause son intégrité territoriale. Le Premier Ministre Pashinyan a montré, au cours des derniers mois, son sens des responsabilités, son souhait de la désescalade et son engagement pour trouver une solution négociée avec l'Azerbaïdjan, basée sur la reconnaissance et le respect de la souveraineté territoriale de chacun des deux pays, à l'intérieur de frontières précisément délimitées et démilitarisées.

La France est mobilisée et elle continuera de l'être, au sein du Conseil comme dans toutes les enceintes compétentes, pour une paix juste et durable dans le Caucase du Sud, au bénéfice de toutes les populations de la région. Elle est prête à travailler avec tous ceux qui poursuivent le même objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et européennes et du commerce de la République de Malte.

M. Borg (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Malte s'inquiète vivement de la dernière escalade militaire en date de l'Azerbaïdjan contre les Arméniens du Karabakh, qui s'est produite quelques semaines seulement

après que le Conseil de sécurité a appelé à désamorcer la situation et à ce que tous les camps engagent un dialogue constructif. De tels agissements font barrage à la paix. Malte condamne tout acte qui met en danger des vies civiles. Nous appelons une fois de plus à la protection des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des autres groupes vulnérables. Le déplacement des populations locales, les destructions et les pertes humaines qui résultent d'une action militaire sont déplorables. Nous demandons qu'une aide humanitaire d'urgence soit apportée sans rencontrer d'obstacle aux personnes qui en ont le plus besoin.

Les discours agressifs et dangereux, de même que la désinformation et la mésinformation, ne font qu'engendrer de la méfiance entre les parties. Nous exhortons les deux camps à s'abstenir de mener de telles campagnes. Comme suite à l'accord de cessez-le-feu, Malte exhorte à la cessation immédiate et complète des hostilités, et à ce qu'elle soit respectée. Nous sommes toujours convaincus que la préservation de la sécurité, des droits et du bien-être des civils doit rester la priorité absolue. Malte exhorte également les parties à s'abstenir de la violence et à revenir au dialogue et à la diplomatie aux fins d'un règlement pacifique de la situation. Nous appelons toutes les parties à s'engager de bonne foi et à concentrer leurs efforts sur des échanges constructifs et positifs, et nous appuyons sans réserve le rôle de l'Union européenne dans la facilitation du dialogue à tous les niveaux.

Nous réaffirmons notre soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale à la fois de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Une fois de plus, nous encourageons fortement tous les camps à entamer de bonne foi un dialogue inclusif et des négociations en faveur d'une paix durable. Nous insistons à nouveau sur le fait que tout accord de paix entre les deux parties doit protéger les droits et la sécurité de tous les habitants de la région.

M. Al Sayegh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, de son exposé complet sur l'évolution récente de la situation. Nous nous félicitons de la participation de ministres et d'autres responsables de haut niveau à la séance d'aujourd'hui.

Notre séance a lieu alors que les dirigeants du monde sont réunis ici à New York pour souligner à quel point il est urgent de donner la priorité au dialogue et à des solutions pacifiques face aux crises qui font rage dans le monde, afin de préserver la sécurité et la sûreté des peuples, et de se concentrer sur l'action multilatérale pour remédier à nos problèmes communs. Dans ce contexte,

les Émirats arabes unis accueillent avec satisfaction le cessez-le-feu obtenu hier dans la région grâce à la médiation russe, confirmant que toutes les parties concernées ont choisi la voie du calme et de la désescalade.

Toutefois, nous ne pouvons pas manquer d'insister sur la nécessité que toutes les parties s'engagent à protéger les civils et à prendre les mesures voulues pour assurer leur sécurité et leur sûreté en cas de hausse des tensions. Nous apprécions également à sa juste valeur le rôle joué ces derniers jours par les équipes de maintien de la paix russes pour offrir un refuge aux civils, et nous déplorons vivement les pertes en vies humaines. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des soldats de la paix qui sont tombés au champ d'honneur.

Nous nous félicitons également que le Comité international de la Croix-Rouge ait pu apporter des secours aux personnes qui en avaient besoin, avec l'assentiment des parties concernées. Cette approche constructive illustre bien le rôle du dialogue dans l'obtention de résultats positifs pour tous, s'agissant notamment d'atténuer la souffrance des civils en leur dispensant l'aide humanitaire requise. À cet égard, nous accueillons positivement les livraisons d'aide humanitaire effectuées en début de semaine et les livraisons de fournitures médicales aux hôpitaux dans la zone touchée par l'escalade.

Enfin, les Émirats arabes unis insistent sur la nécessité de maintenir et de stabiliser le cessez-le-feu. Les parties concernées doivent faire preuve de retenue et éviter tout acte susceptible de faire monter les tensions, de manière à préserver la vie des civils, ainsi que la sécurité et la stabilité de la région, qui ne résisterait pas à une nouvelle escalade. Nous trouvons encourageant que des pourparlers aient eu lieu aujourd'hui à Yevlakh et espérons qu'ils pourront contribuer à améliorer l'entente entre les deux parties. Nous soulignons en outre qu'il faut impérativement défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et le règlement pacifique des différends. Les faits récents démontrent la précarité de la situation dans la région et le besoin urgent d'un dialogue à tous les niveaux afin d'ouvrir la voie à un avenir pacifique et prospère pour les peuples azerbaïdjanais et arménien.

Lord Ahmad (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča des informations actualisées qu'il a données au Conseil. Nous nous félicitons tout particulièrement de la participation du Ministre arménien des affaires étrangères, M. Mirzoyan, et du Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères,

M. Bayramov, à cet important débat. C'est un plaisir de les revoir tous les deux aujourd'hui, même si nous aurions souhaité que ce soit dans des circonstances légèrement différentes, bien sûr.

Comme d'autres pays autour de cette table, le Royaume-Uni est préoccupé par les pressions considérables auxquelles est confrontée la population du Haut-Karabakh. Les besoins humanitaires sur le terrain sont immenses et ne cessent d'augmenter. En début de semaine, comme l'a indiqué le Ministre d'État des Émirats arabes unis, nous avons tous jugé encourageante la nouvelle, non négligeable, selon laquelle une petite quantité d'articles humanitaires avait été acheminée vers le Haut-Karabakh par les routes de Latchine et d'Aghdam. L'annonce par l'Azerbaïdjan du lancement d'une opération militaire a toutefois coupé court à cette possibilité de progrès.

Avec nombre de ses partenaires, le Royaume-Uni a exhorté l'Azerbaïdjan à cesser de faire usage de la force, à s'abstenir de toute nouvelle mesure susceptible de conduire à l'escalade et surtout, à reprendre le dialogue. Même si nous sommes pleinement conscients des questions liées à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, la puissance militaire ne peut être utilisée pour régler les tensions entre les communautés. Le dialogue direct est le seul moyen de parvenir à une paix et à des solutions véritables et durables. C'est pourquoi il est aujourd'hui indispensable de reprendre les discussions avec les représentants des Arméniens du Haut-Karabakh sur la base d'un plan crédible afin de garantir les droits et la sécurité de tous les habitants de la région et de leur permettre de vivre en paix. À l'heure actuelle, l'ONU et les organisations internationales, telles que le Comité international de la Croix-Rouge, peuvent également apporter une aide vitale et cruciale pour répondre aux besoins humanitaires immédiats et à long terme.

La poursuite de l'usage de la violence ne fera que compromettre les progrès timides et fragiles accomplis sur la voie d'un accord de paix durable entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale des deux pays, ce qui est incontestablement dans l'intérêt de l'ensemble du Caucase du Sud.

Pour sa part, le Royaume-Uni se félicite de l'annonce, hier, d'un cessez-le-feu. Nous demandons donc instamment à toutes les parties de respecter ce cessez-le-feu, de mettre fin à la violence et d'engager de toute urgence un dialogue ouvert sur un avenir sûr pour les habitants de la région. Je vous assure, Monsieur le Président, de nos

bons offices et que le Royaume-Uni est prêt à appuyer ce processus essentiel par tous les moyens.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé instructif.

Les États-Unis sont vivement préoccupés par la situation dans le Haut-Karabakh en raison de la poursuite par l'Azerbaïdjan de ses opérations militaires, et nous demandons que ces activités cessent immédiatement. Nous prenons note de l'annonce de la suspension des opérations militaires. Si cela se confirme, ce serait une évolution positive. La situation sur le terrain reste cependant désastreuse, et nous sommes extrêmement préoccupés par les informations faisant état de violences contre des civils. Soyons clairs : il incombe à l'Azerbaïdjan de garantir le plein respect par ses forces du droit international, y compris le droit international humanitaire, ainsi que des règles régissant la conduite des hostilités, la protection des civils et le traitement humain des combattants. L'Azerbaïdjan a également des obligations et des engagements internationaux en matière de respect des droits humains et des libertés fondamentales de toutes les personnes se trouvant sur son territoire.

Les États-Unis appellent les parties à faire en sorte que les organisations humanitaires puissent fournir des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres produits de première nécessité, sans aucun obstacle, et à garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires. Cette semaine, nous nous sommes félicités de l'acheminement d'articles humanitaires dans le Haut-Karabakh via le corridor de Latchine et la route d'Aghdam. Il s'agit d'une avancée décisive. Il est toutefois décevant que des opérations militaires aient été lancées un jour après cette mesure positive de renforcement de la confiance. L'Azerbaïdjan a déclaré publiquement qu'il s'engageait à améliorer la situation humanitaire dans le Haut-Karabakh et à garantir un accès à la nourriture, aux abris et aux soins médicaux, ainsi qu'à rétablir l'approvisionnement en électricité, en gaz et en eau.

Les habitants du Haut-Karabakh se tournent vers nous en ces temps difficiles. Pour leur part, les États-Unis ont fourni une aide humanitaire et une aide au développement d'une valeur de plus de 24 millions de dollars depuis 2020 en réponse à la crise. Notre aide privilégie les domaines suivants : l'insécurité alimentaire, les besoins en eau et en assainissement, les soins médicaux, les mesures de préparation à l'hiver, la protection des enfants, la santé mentale, le soutien psychologique et les interventions d'urgence. Mais soyons clairs : la seule

solution à la crise est de mettre fin à la violence et d'instaurer une paix durable. Alors que les parties s'efforcent de désamorcer la situation, nous réaffirmons l'importance de mettre en place une mission internationale susceptible de rassurer les habitants du Haut-Karabakh et de leur donner l'assurance que leurs droits et leur sécurité seront protégés, conformément aux déclarations publiques de l'Azerbaïdjan.

Les États-Unis poursuivent le dialogue avec les dirigeants azerbaïdjanais et arméniens au plus haut niveau afin de trouver une solution permanente à la situation dans le Haut-Karabakh. Œuvrons de concert pour faire avancer la paix et la justice pour toutes et tous.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie tout d'abord le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé. Nous apprécions le fait que cette séance se tienne en ce moment crucial et en présence de S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie et de S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan. Je voudrais aussi saluer les autres représentantes et représentants de haut niveau.

La Suisse est profondément préoccupée par les opérations militaires lancées par l'Azerbaïdjan en début de semaine. Cette évolution fait peser un fardeau supplémentaire sur la population civile de la région du Haut-Karabakh, qui souffre déjà d'une situation humanitaire très difficile. La Suisse prend note du cessez-le-feu annoncé hier et demande l'arrêt durable des hostilités sur le terrain. Le recours à la force pour résoudre les conflits n'est pas acceptable.

Si les hostilités semblent avoir cessé, la situation reste fragile. En ces heures d'incertitude, les obligations du droit international doivent être soulignées d'autant plus clairement. Le droit international humanitaire et les droits humains, en particulier les droits des minorités, doivent être respectés de manière inconditionnelle. Nous sommes attristés par les rapports faisant état de victimes civiles. La protection de la population civile, des blessés, ainsi que des installations médicales, reste primordiale.

Nous rappelons en outre que les acteurs et actrices humanitaires, dont le Comité international de la Croix-Rouge, doivent être en mesure de mener à bien leurs missions impartiales et que l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire à la population dans le besoin doit être facilité. Si nous avons été soulagés par l'évolution positive des convois humanitaires empruntant le corridor de Latchine et la route d'Aghdam en début de semaine, comme cela a été mentionné par beaucoup d'autres, cet accès doit être maintenu. Nous appelons les parties à

respecter leurs obligations découlant, entre autres, de la déclaration trilatérale de novembre 2020, ainsi que des décisions de la Cour internationale de Justice.

Ces jours-ci, nous sommes nombreux à réitérer au sein de l'ONU notre attachement aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Pas plus tard qu'hier, notre président et beaucoup d'autres le faisaient dans cette même salle (voir S/PV.9421). Nous devons donc veiller à ne pas en rester aux paroles éphémères, mais rechercher l'unité qui nous permet d'agir pour le respect du droit international et en faveur d'un règlement pacifique des différends. Une paix durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan doit être obtenue par la poursuite d'un dialogue à la table des négociations. La paix doit être basée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que sur la protection des droits des minorités. Il incombe à tous, y compris les acteurs influents dans la région, de s'engager pour le respect du droit international humanitaire et des solutions pacifiques. La Suisse s'engagera pour atteindre cet objectif et se tient à disposition des parties si elles le souhaitent.

Faisant écho aux mots du Secrétaire général dans son appel à l'Assemblée générale (A/78/PV.4), ne renonçons pas à la diplomatie, en ce moment crucial. Il est absolument essentiel que l'Azerbaïdjan et l'Arménie reprennent le processus de paix.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé sur la situation dans le Haut-Karabakh. Nous saluons la participation à la présente séance des Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

Le 19 septembre, l'affrontement armé dans le Haut-Karabakh s'est fortement exacerbé. La situation humanitaire s'est aggravée et le nombre de réfugiés risque de considérablement augmenter. Les combats ont causé la mort de civils. Malheureusement, les soldats de la paix russes en ont à nouveau fait les frais dans le cadre de leur mission, les bombardements ayant fait plusieurs victimes dans leurs rangs. Nous avons pris note de la volonté de la partie azerbaïdjanaise de mener immédiatement une enquête approfondie sur cette tragédie et d'en traduire les auteurs en justice.

Malgré la complexité de la situation, le contingent russe de maintien de la paix continue d'accomplir consciencieusement sa mission et de ne ménager aucun effort pour protéger la population pacifique. Depuis la reprise des combats, le commandement du contingent

russe de maintien de la paix est en contact avec les représentants des Arméniens du Karabakh et les autorités azerbaïdjanaises et s'efforce activement de mettre immédiatement fin à l'effusion de sang et aux hostilités, ainsi que d'assurer le respect du droit humanitaire pour les civils. Environ 5 000 civils, dont plus de 1 000 enfants, ont été évacués des régions les plus dangereuses. Ces personnes ont trouvé refuge dans le camp de nos soldats de la paix, où elles sont protégées des tirs d'artillerie et de mortier. Les blessés bénéficient d'une assistance médicale, d'un hébergement temporaire et de repas chauds.

Grâce à la médiation active du contingent russe de maintien de la paix, un accord a été conclu le 20 septembre sur la cessation totale des combats à partir de 13 heures le même jour et sur le début des négociations, le 21 septembre, entre les représentants de la population arménienne du Haut-Karabakh et les autorités centrales de l'Azerbaïdjan. Aujourd'hui, les négociations se déroulent dans la ville de Yevlakh, avec la participation et la coordination des forces de maintien de la paix russes. La priorité absolue est maintenant de prévenir la reprise des combats et de ramener la situation sur la voie politique et diplomatique.

La Fédération de Russie continue de jouer un rôle de premier plan dans le processus de normalisation des relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et, plus que quiconque, elle souhaite que cette crise soit réglée au plus tôt. Le Président de la Fédération de Russie s'est entretenu avec le Premier Ministre de l'Arménie, M. Nikol Pashinyan, et le Président de l'Azerbaïdjan, M. Ilham Heydar oglu Aliyev. Au cours de ces entretiens, l'espoir a été exprimé de voir la situation évoluer vers une désescalade et une stabilisation. Nous pensons que la réconciliation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan doit s'accompagner de garanties fiables et claires en matière de sécurité et de respect des droits de la population du Haut-Karabakh, sur la base des principes internationaux universellement reconnus.

Le cadre des paramètres actuels du règlement de la question du Haut-Karabakh découle de la reconnaissance par les autorités d'Erevan du Haut-Karabakh comme faisant partie de l'Azerbaïdjan, à l'occasion des sommets organisés sous les auspices de l'Union européenne en octobre 2022 et mai 2023. Dans le même temps, dans les déclarations faites à l'issue de ces sommets, auxquelles Erevan a également souscrit, la question de la nécessité de garantir comme il se doit les droits et la sécurité de la population arménienne du Karabakh a malheureusement été tout simplement omise. Nous espérons que les contacts entre les représentants de Bakou

et de Stepanakert/Khankendi donneront des résultats et permettront de prendre immédiatement des mesures pour atténuer la crise humanitaire dans la région et d'assurer une vie stable à la population du Haut-Karabakh.

Nous y contribuerons par tous les moyens possibles. Une feuille de route par étape doit être élaborée pour intégrer la population du Haut-Karabakh à l'ordre juridictionnel de l'Azerbaïdjan en garantissant clairement les droits et la sécurité de celle-ci. Nous appuierons activement ces processus par le biais des forces de maintien de la paix russes. La sécurité et les droits des Arméniens du Haut-Karabakh sont d'une importance capitale. Nous partons du principe que l'ensemble des déclarations trilatérales faites au plus haut niveau entre 2020 et 2022, qui ont posé les bases juridiques du processus de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, restent la seule base réelle pour un règlement durable du conflit dans le Caucase du Sud. Le rôle joué par le contingent russe de maintien de la paix dans la région demeure également la seule option. Nous avons l'intention de contribuer à la reprise, dans les meilleurs délais, des travaux sur tous les piliers de la normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, comme convenu par les trois dirigeants, notamment l'élaboration d'un accord de paix, le déblocage des voies de transport, la délimitation de la frontière et l'établissement de contacts humanitaires entre ces deux nations voisines.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé, et la France d'avoir demandé la tenue de la présente séance. Je salue la participation des Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

Nous déplorons vivement la montée des tensions et les pertes en vies humaines, tant civiles que militaires, résultant des violences de mardi dernier dans le Haut-Karabakh. Le Brésil exprime sa solidarité aux familles des victimes et des blessés. Nous déplorons vivement les morts et les blessés parmi les soldats de la paix russes. Nous condamnons le recours à des mesures unilatérales. Les attaques contre des zones peuplées, qui ont fait des dizaines de victimes, y compris, comme je l'ai dit, des civils et des soldats de la paix russes, mettent en péril la stabilité précaire obtenue après le cessez-le-feu de 2020. Nous nous félicitons du cessez-le-feu conclu hier et exhortons les parties à œuvrer de manière à préserver les droits et la sécurité de la population civile et à éviter toute nouvelle escalade.

Le Brésil réaffirme son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Nous comprenons que la crise actuelle s'inscrit dans le cadre d'un

différend qui s'étend sur des générations et a coûté la vie à des milliers de personnes, exacerbant le ressentiment et la méfiance entre les communautés. Toutefois, il est essentiel d'éviter la logique de représailles qui a si souvent prévalu dans le passé, ainsi que de s'abstenir de toute tentative visant à modifier le statut politique par la force.

Nous nous faisons l'écho de l'appel à la réouverture complète du corridor de Latchine. La population civile doit avoir un accès sans entrave aux denrées alimentaires et aux médicaments, et ne doit plus subir d'interruptions dans la fourniture d'énergie et de services de base. Nous exhortons toutes les parties à réfléchir aux mécanismes qui permettront d'éviter l'isolement et l'exacerbation des tensions et des affrontements. L'acheminement de l'aide humanitaire par le Comité international de la Croix-Rouge, via le corridor de Latchine et la route d'Aghdam, au début de cette semaine, est un signe positif et doit se poursuivre sans entrave. Seules la diplomatie et les négociations, fondées sur le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, permettront de parvenir à une paix durable. Le Brésil rappelle la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 et réaffirme son appui aux efforts de médiation de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et des États-Unis.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé éclairant. L'Équateur prend note des lettres de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sur la situation, distribuées récemment aux membres du Conseil de sécurité, et salue la présence des Ministres des affaires étrangères dans cette salle.

Les événements du 19 septembre, qui ont coûté la vie à une dizaine de personnes et contraint des milliers d'autres à fuir leurs foyers, sont condamnables. Rien ne saurait justifier le recours à la force militaire en violation du droit international et du droit international humanitaire. Ces actes sont contraires aux mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice le 7 décembre 2021.

Le cessez-le-feu récemment annoncé doit être pleinement mis en œuvre sur le terrain et servir à désamorcer les tensions en vue d'obtenir les garanties de sécurité et de stabilité nécessaires aux habitants de la région.

Par le passé, ma délégation a déjà appelé l'attention du Conseil sur la question de la liberté de circulation dans le corridor de Latchine (voir S/PV.9397), qui mettait déjà en évidence la gravité de la situation humanitaire et la menace latente pesant sur la sécurité dans cette région. À

cet égard, il demeure indispensable de faciliter un accès sans entrave à l'aide humanitaire afin d'éviter une détérioration de la situation pour la population civile.

L'Équateur appelle les parties à reprendre définitivement le dialogue et les négociations et à faire usage de tous les cadres, initiatives et outils qui permettront de parvenir à une solution pacifique fondée sur le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Tout accord doit comporter les garanties nécessaires pour protéger les populations vivant dans cette région, dans le plein respect des droits humains.

L'Équateur encourage le Conseil à contribuer à ce que les processus de dialogue aboutissent à l'instauration d'une paix définitive sur la base de négociations diplomatiques entre les parties.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé. Nous saluons la présence des Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan et d'autres représentants de haut niveau à notre séance d'aujourd'hui.

La Chine a pris note des lettres adressées par l'Arménie et l'Azerbaïdjan au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, respectivement, et a noté que, comme le Sous-Secrétaire général Jenča vient de nous en informer, les parties concernées étaient parvenues hier à un accord de cessez-le-feu, sous la médiation de la Russie. Nous suivons l'évolution de la situation et espérons que les parties respecteront l'accord de cessez-le-feu afin de ramener le calme et la stabilité.

Nous exprimons nos condoléances à la suite du décès de soldats de la paix russes qui ont essuyé une attaque. Ils ont persévéré dans l'exercice de leurs fonctions dans des circonstances difficiles. Leur sûreté et leur sécurité personnelles auraient dû être garanties.

L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont des voisins qui ne peuvent s'éloigner l'un de l'autre. Non seulement le règlement des différends par le dialogue et la concertation servira les intérêts fondamentaux des deux pays, mais il les aidera aussi à préserver ensemble la paix et la stabilité régionales.

Durant les nombreuses discussions que le Conseil de sécurité a déjà eues, la Chine a toujours préconisé le calme et la retenue de la part des deux pays afin d'éviter une escalade de la situation, des pertes humaines et une détérioration des conditions humanitaires.

Nous encourageons les deux pays à continuer de renforcer la confiance mutuelle, grâce à la médiation

des parties compétentes, afin de faire les compromis nécessaires et de trouver une solution satisfaisante aux différends qui les opposent, conformément au droit international reconnu et aux normes régissant les relations internationales. La Chine soutient tous les efforts diplomatiques qui contribueront à atteindre cet objectif et jouera également un rôle constructif à cette fin.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la France, d'avoir organisé cette séance sur la récente évolution des conditions de sécurité dans la région du Haut-Karabakh. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé. Nous nous félicitons de la présence à cette séance des Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, et nous espérons que les délibérations du Conseil contribueront à renforcer la détermination des deux nations à parvenir à un règlement pacifique et durable de ce conflit de longue date.

L'opération antiterroriste locale qui aurait été menée par l'Azerbaïdjan dans le Haut-Karabakh il y a deux jours, le 19 septembre, et les victimes qui en ont résulté, nous rappellent la fragilité de la paix dans la région et le risque latent de débordements tragiques, comme nous l'avons vu à deux reprises par le passé.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde sympathie aux familles et aux proches des civils et des soldats de la paix russes qui, victimes inutiles, ont hélas perdu la vie.

Nous accueillons favorablement la nouvelle selon laquelle un accord de cessez-le-feu a été conclu dans les 24 heures de l'opération, et nous nous associons aux appels qui ont été lancés ici au Conseil et durant le débat général de l'Assemblée générale en faveur de la cessation immédiate de toutes les hostilités militaires. Le continent européen et le reste du monde ne peuvent se permettre une escalade des tensions dans le Haut-Karabakh en cette période de grands bouleversements sur le plan politique et de la sécurité mondiale.

Les conditions de sécurité actuelles sont inquiétantes, mais elles mettent en évidence la nécessité de maintenir un appui international et régional en faveur de mesures de confiance visant à soutenir et compléter les processus de paix politiques en cours. Toutes les parties sont vivement encouragées à faire preuve de retenue dans un contexte de tensions accrues et à coopérer avec le contingent russe de maintien de la paix dans le cadre des accords conclus précédemment.

Pour que la future réintégration du Haut-Karabakh dans le reste de l'Azerbaïdjan soit un succès, nous estimons que l'approche à adopter doit être axée sur la réconciliation et éviter la confrontation. C'est pourquoi nous exhortons toutes les parties concernées à se désengager de toutes les actions qui alimentent la méfiance et à rechercher la voie du dialogue en toute bonne foi.

Nous souhaitons également souligner que, alors que les autorités poursuivent les discussions sur la voie à suivre, il ne faut pas laisser les événements récents compromettre les accords de cessez-le-feu antérieurs ni les progrès vers un règlement global et une normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, y compris la délimitation et la démarcation des frontières.

Le Conseil se souviendra qu'en décembre 2022, lorsque le corridor de Latchine a été fermé pour la première fois, et au cours de séances tenues par la suite sur ce sujet, ma délégation a exprimé ses préoccupations quant aux éventuelles conséquences humanitaires. Neuf mois plus tard, alors que la saison hivernale approche, nous demeurons vivement préoccupés par le sort des milliers de personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui voient leur accès à l'aide vitale, aux fournitures médicales et à d'autres produits de première nécessité considérablement restreint. Nous renouvelons dès lors notre appel à permettre un accès humanitaire sans entrave, ainsi que la libre circulation des personnes, des marchandises commerciales et des transports le long du corridor de Latchine et d'autres itinéraires établis. Nous soulignons à nouveau, conformément au droit international, que les droits et les libertés de tous les habitants du Haut-Karabakh doivent être protégés et préservés, et ce, en dehors de toute considération ethnique ou de toute autre forme de discrimination.

Pour terminer, nous exhortons le Conseil à apporter son appui unanime à une paix véritablement globale et durable pour le Haut-Karabakh, et nous lui demandons de rester saisi de cette question.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la présidence albanaise d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, de son important exposé. Nous saluons la participation à la présente séance des Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

Le Mozambique est vivement préoccupé par l'escalade de la violence militaire qui a touché la région azerbaïdjanaise du Karabakh le 19 septembre et qui a fait

de nombreux morts et des centaines de blessés, y compris parmi la population civile.

Nous présentons nos sincères condoléances pour les vies perdues, y compris celles des soldats de la paix russes.

Nous regrettons que malgré les appels répétés du Conseil et de la communauté internationale, la violence ait pris le pas sur le dialogue, compromettant les efforts déployés en faveur de la paix entre la République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan.

Cette situation exacerbe la souffrance et le désespoir de la population locale, qui est confrontée à une grave crise humanitaire, comme l'a indiqué la Directrice Wosornu, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans son dernier exposé au Conseil (voir S/PV.9397).

La Charte des Nations Unies est très claire en ce qui concerne le règlement pacifique des différends. À cet égard, nous renouvelons notre appel aux parties pour qu'elles mettent fin à la violence et privilégient un véritable dialogue pour parvenir à une paix durable.

Le Mozambique se félicite de l'accord de cessez-le-feu conclu le 20 septembre entre le Gouvernement azerbaïdjanais et les représentants de la population du Haut-Karabakh, sous la médiation de la mission de paix de la Fédération de Russie au Haut-Karabakh. Nous demandons instamment que cet accord soit appliqué strictement. Nous exhortons également les parties à respecter pleinement l'accord trilatéral signé le 9 novembre 2020, qui déclare notamment un cessez-le-feu et la cessation de toutes les hostilités dans la zone de conflit.

Les acteurs régionaux et internationaux doivent poursuivre et redynamiser leurs efforts collectifs afin de ramener les parties à la table des négociations. Les efforts politiques et diplomatiques doivent être privilégiés pour trouver une solution adéquate et mutuellement acceptable, garantissant ainsi le maintien de la paix et de la stabilité dans les deux pays et dans la région.

M^{me} Koumy Missambo (Gabon) : Je remercie le Sous-secrétaire général Miroslav Jenča pour son exposé.

Mardi dernier des combats ont éclaté dans la région du Haut-Karabakh, occasionnant de nombreux morts, des blessés et des déplacements de populations. Ces événements ont eu lieu alors que la reprise des convois humanitaires ces dernières semaines dans la région avaient laissé entrevoir des signes encourageants de désescalade.

Ce recours à la force armée ne fait que complexifier la résolution politique de la crise et aggraver la situation humanitaire dans la région. La présence de forces militaires sur la ligne de contact est de toute évidence une source de tension permanente qui alimente la belligérance. Trois ans après les combats meurtriers de 2020, tout doit être fait pour éviter un retour en arrière.

Mon pays réitère qu'une solution politique, fondée sur le droit, et en particulier sur la mise en œuvre de l'accord tripartite de 2020, est la seule alternative pour sortir de ce cycle de violences meurtrières, appliquer le cessez-le-feu et régler durablement la situation. Les canaux de la diplomatie doivent rester ouverts, et les partenaires qui ont une influence dans la région doivent redoubler d'engagement pour maintenir la communication en vue d'une solution politique.

Mon pays espère que l'accord de cessez-le-feu signé hier et les négociations qui ont commencé permettront de ramener la paix dans le Haut-Karabakh et de faire respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacune des parties. Mon pays salue ce signe d'apaisement et appelle les parties à le respecter.

Pour terminer, j'appelle les parties à faciliter l'accès des personnels humanitaires aux populations qui en ont besoin, sans aucune restriction et sans politisation. Nous réitérons également notre appel aux parties à ne pas exacerber les tensions en agitant les peurs historiques, les discours de haine et la rhétorique belliqueuse, mais à bâtir sur ce qui les unit pour une paix durable et une prospérité partagée.

M. Hamamoto (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé. Cette semaine, les Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont réunis pour débattre de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons parlé de la nécessité de renforcer la coopération internationale et des moyens de le faire. Nous avons exprimé notre confiance dans le multilatéralisme.

Pendant ces débats, des activités militaires ont été menées dans le Haut-Karabakh. Le Japon a exprimé sa vive inquiétude face à l'aggravation de la situation et a appelé avec force à une cessation immédiate des hostilités et à l'arrêt des activités militaires de l'Azerbaïdjan. Tout changement unilatéral aggravant la situation est inacceptable.

Le 20 septembre, il a été convenu de suspendre les activités militaires. Bien que les affrontements militaires aient pris fin, la situation demeure incertaine. Le Conseil de sécurité doit rester saisi de la question afin d'orienter

la situation sur le terrain dans une direction favorable. Il doit notamment rester saisi de la situation humanitaire dans le Haut-Karabakh. La préservation des moyens de subsistance locaux doit être la priorité absolue. La vie des personnes les plus vulnérables, y compris les malades et les malades chroniques, les personnes âgées, les femmes et les enfants, ne doit pas être menacée. L'accès humanitaire des organisations internationales doit être assuré afin de préserver la sécurité et de répondre aux besoins de la population locale.

Le règlement du conflit entre l'Azerbaïdjan et les parties concernées est crucial pour la paix et la stabilité dans la région du Caucase. Le dialogue entre les parties est essentiel. Le Japon appelle toutes les parties à régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République d'Albanie.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Il y a une semaine, nous nous sommes félicités de l'envoi d'articles humanitaires destinés à la population de la région du Haut-Karabakh le long du corridor de Latchine et de la route d'Aghdam. Les marchandises ont été acheminées par le Comité international de la Croix-Rouge. Nous avons déjà souligné que, lorsqu'il s'agit d'efforts humanitaires, toutes les possibilités doivent être pleinement explorées. Nous constatons avec satisfaction que c'est ce qui a été fait, confirmant la nécessité d'augmenter encore le flux de fournitures humanitaires.

Même si nous étions conscients de la fragilité de la situation, il n'a fallu que quelques jours après la détérioration de la situation pour que des rapports inquiétants fassent état d'affrontements militaires, ayant, dans certains cas, entraîné des pertes en vies humaines. Nous suivons avec inquiétude l'évolution récente de la situation sur le terrain. Comme c'est généralement le cas, les arguments avancés par les parties diffèrent fortement. Tout en rappelant que la confrontation et le conflit sont toujours un mauvais choix, nous renouvelons notre appel aux parties pour qu'elles donnent la priorité à la protection des civils et à la préservation des zones résidentielles et des infrastructures civiles. C'est non seulement important, mais c'est aussi une obligation en vertu du droit international. Nous appelons à la retenue, au calme, à la paix, et au dialogue.

Nous croyons comprendre qu'un accord de cessez-le-feu a été conclu hier pour mettre fin aux actions militaires. C'est le triomphe de la raison. Il doit être respecté. Nous exhortons les deux parties à rester attachées à l'application de cet accord et à éviter toute nouvelle escalade. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par l'Arménie et l'Azerbaïdjan pour régler les problèmes de longue date et parvenir à une paix digne et durable. Il faut intensifier le processus de normalisation et poursuivre les négociations sur un traité de paix menées ces derniers mois aux États-Unis, à Bruxelles ou dans d'autres capitales européennes.

Il est très encourageant que les dirigeants arméniens et azerbaïdjanais aient réaffirmé publiquement leur attachement à la Déclaration d'Alma-Ata de 1991 et à l'intégrité territoriale des deux pays. Le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, constitue une base solide pour traiter et régler les différends par des moyens pacifiques. Les deux pays doivent mettre à profit la volonté de la communauté internationale et les efforts sincères qu'elle déploie pour trouver une solution juste et pacifique aux questions en suspens. Nous nous félicitons de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à Yevlakh entre les représentants du Gouvernement central azerbaïdjanais et les représentants des personnes d'ascendance arménienne qui y vivent. Les premiers résultats sont encourageants. C'est une très bonne chose que les deux parties aient accepté de fournir du combustible pour les systèmes de chauffage des crèches et des écoles, ainsi que des services médicaux et de lutte contre les incendies d'urgence et une aide humanitaire. Nous encourageons vivement les parties à faire fond sur ces progrès et à aller de l'avant pour trouver des solutions appropriées et mutuellement acceptables.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

M. Mirzoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance d'urgence pour discuter de la situation humanitaire et de sécurité dans le Haut-Karabakh résultant de l'attaque militaire non provoquée et bien planifiée de l'Azerbaïdjan.

Alors que la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale est en cours et que tous les membres de la communauté internationale sont réunis ici pour

rechercher les moyens de maintenir la paix et la sécurité dans le monde ; alors que nous parlons tous de l'impératif de condamner l'emploi de la force et d'empêcher de nouvelles pertes en vies humaines causées par des catastrophes anthropiques ; et alors que chacun d'entre nous vient ici pour contribuer à la paix, l'Azerbaïdjan a lancé, le 19 septembre, dans notre région, le Caucase du Sud, une nouvelle offensive de grande envergure contre la population du Haut-Karabakh, en violation flagrante du droit international et de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. La quasi-totalité du territoire du Haut-Karabakh, Stepanakert et d'autres villes et localités ont subi des bombardements intenses et aveugles, effectués à l'aide de missiles, d'artillerie lourde, de véhicules de combat aérien non pilotés et d'aéronefs, notamment des armes à sous-munitions interdites. L'intensité et la cruauté de l'offensive montrent clairement que l'intention est de mener à bonne fin le nettoyage ethnique de la population arménienne du Haut-Karabakh.

Les résultats de l'opération militaire de grande envergure révèlent clairement son caractère atroce. Ils sont cependant très préliminaires, étant donné qu'en raison des attaques ciblées contre les infrastructures critiques, telles que les centrales électriques, les câbles et les postes téléphoniques et l'infrastructure relative à Internet, les membres de la population sont complètement coupés les uns des autres et sont privés de la possibilité de faire état de l'évolution de la situation en temps réel sur le terrain. En outre, les forces azerbaïdjanaises contrôlent les routes principales du Haut-Karabakh, ce qui fait qu'il est impossible de se rendre sur le terrain et d'obtenir des informations. À ce jour, il est confirmé que plus de 200 personnes ont été tuées et que 400 ont été blessées, dont des femmes et des enfants parmi la population civile, et le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères a également confirmé ces chiffres aujourd'hui. Plus de 10 000 personnes ont été déplacées de force, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées, qui sont privés d'abri, de nourriture et d'autres moyens de subsistance. Des milliers de familles ont été séparées. Si l'on ajoute à cela les quelque 20 000 personnes déplacées à la suite de la guerre de 2020, il est clair que les besoins humanitaires sur le terrain sont énormes.

Les gens continuent à mourir de faim, en raison de la grave pénurie alimentaire imposée par le blocus qui dure depuis 10 mois. Le système de santé est paralysé. Les hôpitaux sont privés d'électricité et sont touchés par une grave pénurie de médicaments. Les habitants sont même privés de la possibilité de recevoir les premiers soins. Sans carburant, les ambulances ne peuvent pas

transporter les blessés vers les hôpitaux. Les images qui nous parviennent du Haut-Karabakh sont vraiment choquantes : des femmes, des enfants et des personnes âgées sans abri ni nourriture, des mères qui tentent désespérément de retrouver leurs enfants disparus et des épouses qui pleurent, craignant que l'Azerbaïdjan n'emprisonne leurs maris. Il est difficile de croire que tout cela se passe non pas il y a 100 ans, mais aujourd'hui, sous les yeux de la communauté internationale, au XXI^e siècle. Sur les plateformes de médias sociaux, un grand nombre d'Arméniens du Haut-Karabakh sont à la recherche de leurs enfants ou de leurs proches. Les enfants qui se sont soudainement retrouvés dans des abris, ou même dans la rue, continuent de pleurer et de demander à leurs parents de les ramener à la maison, incapables de comprendre qu'ils n'ont plus de maison.

Au cours des bombardements, un garçon de 8 ans a disparu dans l'une des localités du Haut-Karabakh. Son frère, âgé de 10 ans, a été tué et il n'a même pas été possible d'évacuer son cadavre du village. L'autre frère a été blessé. Il ne s'agit là que de quelques exemples parmi de nombreux autres cas. Aux yeux de l'Azerbaïdjan, ces enfants sont des terroristes, et les agissements de l'Azerbaïdjan, ses missiles, ses véhicules blindés, son artillerie et ses drones aériens visaient ces enfants, ainsi que leurs parents et leurs grands-parents. Les médias sociaux azerbaïdjanaï regorgent d'appels à retrouver les enfants et les femmes portés disparus, à les violer, à les démembrer et à les donner en pâture aux chiens. Les utilisateurs azerbaïdjanaï des médias sociaux partagent les profils d'Arméniennes du Haut-Karabakh sur des plateformes, pariant sur qui violera ces femmes lorsqu'elles seront placées sous la garde de l'Azerbaïdjan.

C'était à prévoir ; il y a eu des signes annonciateurs clairs. Cela fait longtemps désormais que nous tirons la sonnette d'alarme. La communauté internationale a refusé d'y accorder l'attention voulue. L'agression actuelle est le point culminant d'un blocus de 10 mois du corridor de Latchine et de la famine imposée par la force à la population du Haut-Karabakh. Les graves pénuries de denrées alimentaires, de médicaments, de carburant, de gaz naturel, d'électricité et d'autres biens essentiels avaient déjà conduit les populations vulnérables du Haut-Karabakh au bord d'une catastrophe humanitaire. Il serait naïf de croire que cela n'a pas été pensé avec précision depuis, ou même avant, l'imposition du blocus inhumain, l'objectif étant de briser la volonté de la population du Haut-Karabakh et d'entamer sa capacité de résister et de maintenir son existence et ses moyens de subsistance sur ses terres ancestrales. L'agression azerbaïdjanaïse, qui a été menée

avec une barbarie explicite et qui a pris délibérément pour cible les populations et les infrastructures civiles, a constitué l'acte final de la tragédie, visant à l'exode forcé de la population du Haut-Karabakh.

Lorsque l'Azerbaïdjan a bloqué le corridor de Latchine et que nous avons demandé la tenue d'une séance d'urgence du Conseil de sécurité en décembre 2022 (voir S/PV.9228), le Conseil n'a pas réagi de manière adéquate. Lorsque la Cour internationale de Justice a rendu, les 22 février et 6 juillet derniers, des ordonnances juridiquement contraignantes, dont l'Azerbaïdjan n'a tenu aucun compte, le Conseil, l'organe dont le devoir est de veiller à l'application des ordonnances de la Cour, n'a pas réagi de manière adéquate. Lorsqu'en avril, l'Azerbaïdjan a établi un point de contrôle illégal dans le corridor de Latchine et a ensuite commencé à enlever des personnes, y compris celles qui étaient sous la protection du droit international humanitaire, la communauté internationale n'a pas pris les mesures adéquates. Lorsque l'Arménie a demandé une nouvelle fois la tenue d'une séance d'urgence du Conseil de sécurité en août dernier (voir S/PV.9397), mettant en garde contre la fragilité des conditions de sécurité et de la situation humanitaire et appelant le Conseil à utiliser sa boîte à outils pour traiter toutes les questions et ne pas laisser la population du Haut-Karabakh de côté, le Conseil n'a pas réagi de manière adéquate. Dans les jours qui ont précédé l'agression azerbaïdjanaïse du 19 septembre, lorsque l'Arménie a tiré la sonnette d'alarme sur l'emploi prévisible de la force par l'Azerbaïdjan et a cherché à ce que des mesures et des initiatives concrètes soient prises pour empêcher qu'un tel scénario ne se produise, la communauté internationale a réagi à notre mise en garde avec scepticisme.

Aujourd'hui, alors que l'Azerbaïdjan a déjà recommencé à employer la force contre la population du Haut-Karabakh ; alors que ces personnes sont expulsées de force de leurs maisons et risquent d'être expulsées de force de leur patrie ; alors que nombre d'entre elles, qui défendent leurs familles et leur droit de vivre dans la liberté et la dignité dans leur patrie depuis 30 ans, risquent d'être arrêtées et poursuivies en masse ; et alors que nous nous trouvons dans une situation où il n'y a plus d'intention, mais des preuves claires et irréfutables d'une politique de nettoyage ethnique et d'atrocités criminelles, le Conseil de sécurité doit agir.

Malgré le fait qu'elle s'est pliée à toutes les exigences posées par la partie azerbaïdjanaïse pour mettre fin à l'effusion de sang et malgré les pourparlers en cours aujourd'hui, la population du Haut-Karabakh a

une nouvelle fois été victime d'attaques menées à l'aide d'armes de différents calibres et de mortiers, ce qui a contraint une fois de plus les civils à chercher refuge dans les sous-sols. Nous pensons qu'en l'absence d'action claire de la part de la communauté internationale, ces attaques et ces persécutions se poursuivront.

D'ailleurs, en ce qui concerne les exigences dont je viens de parler, je tiens à dire très clairement et sans ambiguïté que la République d'Arménie n'a pas participé à ces discussions, et nous répétons résolument que les affirmations concernant la présence de tout personnel militaire des forces armées de la République d'Arménie dans le Haut-Karabakh, ainsi que les allusions faites à ce sujet, ne correspondent pas à la réalité. Pour nous, cette tentative témoigne clairement de l'intention de certains acteurs d'impliquer la République d'Arménie dans des actions militaires, en étendant les hostilités à notre territoire souverain. La position arménienne demeure ferme et inchangée : nous devrions établir des relations pacifiques, sur la base d'une reconnaissance mutuelle de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays, ce qui ne peut en aucun cas être mal interprété et utilisé comme prétexte pour commettre des atrocités de masse, comme le nettoyage ethnique au Karabakh. Les droits et la sécurité du peuple arménien du Karabakh doivent être dûment pris en compte et garantis au niveau international.

Un autre aspect très important concerne les parties impliquées. Comme je l'ai indiqué, certains membres lancent encore, dans leurs déclarations, des appels génériques aux parties au conflit. Cette approche et cette terminologie ne sont plus d'actualité. Il n'y a pas de parties au conflit, il y a simplement des agresseurs et des victimes. Il n'y a pas de conflit, mais un risque réel d'atrocités criminelles. Est-il encore possible de les prévenir aujourd'hui ? Nous sommes ici parce que nous en sommes convaincus. Nous continuons à croire en l'humanité, au droit international et à la capacité du Conseil de sécurité d'agir de manière décisive lorsque des milliers de vies sont en jeu.

Dans ce contexte, une fois de plus, j'appelle le Conseil de sécurité à donner la preuve de sa crédibilité et à défendre sa réputation en prenant les mesures urgentes suivantes : condamner la reprise des hostilités et la prise pour cible de zones d'habitation et d'infrastructures civiles ; exiger le plein respect des obligations qui découlent du droit international humanitaire, notamment celles liées à la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, et des infrastructures civiles critiques ; déployer immédiatement une mission interinstitutions des Nations

Unies au Karabakh dans le but de surveiller et d'évaluer la situation des droits humains, la situation humanitaire et les conditions de sécurité ; assurer un accès sans entrave aux organismes des Nations Unies ainsi qu'à d'autres organisations internationales au Karabakh, conformément aux principes humanitaires ; et veiller à ce que les parties coopèrent pleinement et de bonne foi avec le Comité international de la Croix-Rouge pour faire face aux conséquences des actions militaires, notamment l'enlèvement et l'identification des dépouilles mortelles, les opérations de recherche et de sauvetage des combattants disparus au combat, la libération des prisonniers de guerre et l'acheminement sûr et sans entrave de l'aide humanitaire, dans le strict respect du droit international humanitaire.

Nous demandons par ailleurs au Conseil d'assurer le retour dans leurs foyers sur le territoire du Karabakh et des régions adjacentes des personnes déplacées au cours de la récente agression ainsi que des personnes et des réfugiés déplacés à la suite de la guerre de 2020, sous la surveillance et le contrôle des organismes compétents des Nations Unies, comme le prévoit la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 ; de garantir le rétablissement immédiat des approvisionnements vitaux, notamment de nourriture, de médicaments, de carburant, de gaz et d'électricité ; d'exiger le rétablissement immédiat de la liberté et de la sécurité des déplacements des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine, conformément aux ordonnances de la Cour internationale de Justice ; de veiller à la mise en place d'un mécanisme international durable de dialogue entre les représentants du Karabakh et les autorités de Bakou en vue de traiter les questions relatives aux droits et à la sécurité des Arméniens du Karabakh ; d'exiger le départ de tous les personnels militaires et de maintien de l'ordre azerbaïdjanais de toutes les installations civiles du Karabakh afin d'éviter la panique, les provocations et l'escalade, qui mettent en danger la population civile, jusqu'à ce que les négociations aboutissent ; d'empêcher toute action punitive contre des représentants et du personnel politiques et militaires du Karabakh ; et de proposer le déploiement d'une force de maintien de la paix autorisée par l'ONU pour préserver la stabilité et la sécurité dans le Karabakh.

Enfin, je voudrais mentionner que nous célébrons aujourd'hui le jour de l'indépendance de la République d'Arménie. Qu'il me soit permis de féliciter mes compatriotes en cette occasion très importante et symbolique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan.

M. Bayramov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence albanaise du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de participer à la présente séance.

Bien que nous jugions déplorable la tentative de l'Arménie d'exploiter le Conseil de sécurité dans le cadre de sa campagne visant à tromper la communauté internationale, nous saisissons une fois de plus cette occasion pour informer le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale des menaces que l'Arménie fait peser sur la paix et à la sécurité régionales. En fait – et il convient de le souligner dès le départ –, la demande de l'Arménie au Conseil est liée aux mesures antiterroristes prises au niveau local par l'Azerbaïdjan sur son territoire souverain, en pleine conformité avec le droit international, notamment le droit international humanitaire.

Par conséquent, le nouvel appel lancé par l'Arménie au Conseil de sécurité constitue une violation de la Charte des Nations Unies, qui impose de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Une telle utilisation abusive et inconsidérée du Conseil, une fois de plus, est tout à fait inadmissible, porte gravement atteinte à l'autorité et à la réputation de cet organe et doit être résolument rejetée.

Elle est également contre-productive et inutile. En effet, alors qu'un débat du Conseil a été convoqué aujourd'hui, prétendument en raison de préoccupations concernant les droits et la sécurité des habitants arméniens de la région azerbaïdjanaise du Garabagh, les mesures antiterroristes ont déjà été levées et le dialogue sur la réintégration des résidents arméniens de la région azerbaïdjanaise du Garabagh a commencé de manière concrète sur le terrain.

La rencontre attendue depuis longtemps entre un représentant spécial du Gouvernement azerbaïdjanais et des représentants des résidents arméniens a eu lieu aujourd'hui dans la ville de Yevlakh, en Azerbaïdjan. Au cours de cette réunion, le représentant spécial chargé par le Gouvernement azerbaïdjanais de dialoguer avec les habitants arméniens a présenté les plans de réintégration du Gouvernement, et les questions relatives à la remise en état et au fonctionnement des infrastructures ont également été abordées.

S'agissant des aspects sociaux et humanitaires, et à la demande des résidents arméniens, la livraison de carburant destiné à alimenter des installations sociales,

telles que les jardins d'enfants et les écoles, les hôpitaux et autres services d'urgence, ainsi que d'autres mesures d'aide humanitaire devraient être mises en œuvre prochainement par les institutions compétentes du Gouvernement central. Un tel dialogue n'était pas possible auparavant en raison de l'obstruction exercée par la partie arménienne, qui s'appuyait sur une forte présence militaire illégale sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan.

Ce que l'Arménie tente de présenter à la communauté internationale comme une attaque contre des habitants « pacifiques » de la région azerbaïdjanaise du Garabagh est en fait des mesures antiterroristes prises au niveau local par l'Azerbaïdjan, en pleine conformité avec ses droits en vertu de la Charte des Nations Unies, en vue de désarmer les formations armées arméniennes illégalement stationnées sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan. L'Arménie elle-même, par son mépris éhonté et persistant de ses obligations internationales, n'a laissé à l'Azerbaïdjan d'autre choix que de prendre ces mesures.

La tentative arménienne d'accuser l'Azerbaïdjan de violer la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020 approuvée par les dirigeants de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie et de l'Arménie est tout aussi infondée. Au contraire, c'est l'Arménie qui a fait fi de manière flagrante de l'engagement qu'elle a pris en vertu du document mentionné, en ce qui concerne le retrait de ses forces du territoire azerbaïdjanais.

Tout au long des trois années qui ont suivi la signature de cette déclaration, l'Arménie a maintenu sur le territoire de l'Azerbaïdjan des formations armées de plus de 10 000 hommes, équipées d'armes lourdes, telles que des chars et autres véhicules blindés, des pièces d'artillerie, des lance-roquettes multiples, des mortiers, du matériel de détection électromagnétique ainsi que d'autres types d'armes offensives. Ces forces armées illégales ont bénéficié d'un appui militaire, technique, logistique et financier direct de la part de l'Arménie, notamment en utilisant de manière abusive la route de Latchine, dans le but d'alimenter le séparatisme sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan au service de sa politique revancharde.

Les mesures antiterroristes ont mis en lumière l'ampleur des efforts de militarisation illégale menés par l'Arménie, malgré l'engagement qu'elle a pris dans le cadre de la déclaration trilatérale de cesser toute activité militaire contre l'Azerbaïdjan et de retirer ses forces du territoire internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan. En seulement 24 heures, nous avons pris le contrôle de plus de 90 avant-postes de ces formations illégales

et neutralisé 20 véhicules de combat, 40 pièces d'artillerie, 30 mortiers, six systèmes de matériel de détection électromagnétique et deux systèmes de missiles antiaériens.

Voici des photos de matériel militaire lourd appartenant à l'Arménie. Il est indéniable que ce matériel offensif ne se trouvait pas sur le territoire de l'Azerbaïdjan à des fins pacifiques. Aucun État souverain ne tolérerait une présence militaire illégale aussi importante sur son territoire, y compris l'Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan a agi en pleine conformité avec les droits qui sont garantis par le droit international et sa Constitution afin de protéger la sûreté et la sécurité de tous ses habitants. Par conséquent, les tentatives systématiques de l'Arménie de créer un nouveau statu quo en recourant illégalement à la force et de maintenir une zone grise en appliquant la logique de la ligne de contact sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan ont été mises en échec.

Depuis plusieurs semaines, l'Azerbaïdjan met en garde contre l'aventure militaire imminente de l'Arménie, qui a intensifié ses travaux de génie militaire et la concentration de ses forces. Nous avons recensé et porté à l'attention de la communauté internationale le renforcement intensif des positions de combat au moyen de personnel militaire, de véhicules blindés, de pièces d'artillerie et d'autres moyens d'attaque ; l'élévation du niveau de préparation au combat des unités avancées ; la création d'unités de mobilisation supplémentaires ; l'expansion des activités de renseignement contre les forces armées azerbaïdjanaises ; et les incursions dans les positions de nos forces armées pour commettre des actes de sabotage en posant de nouvelles mines terrestres dans des zones déjà déminées et sur des routes empruntées par les civils. Le bombardement systématique des positions des forces armées azerbaïdjanaises par les formations armées de l'Arménie au moyen d'armes de différents calibres, le minage continu de nos territoires, le renforcement des positions de combat et l'augmentation du nombre de tranchées et d'abris militaires dans la région azerbaïdjanaise du Garabakh au cours des derniers mois ont encore aggravé les tensions.

Malgré la déclaration antérieure de l'Arménie concernant sa reconnaissance de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, qui comprend la région du Garabakh, le Premier Ministre de l'Arménie a pris une nouvelle mesure extrêmement provocatrice en publiant un message de félicitations à l'occasion du prétendu anniversaire de la mise en place d'une structure fantoche illégale sur le territoire de l'Azerbaïdjan. C'est une preuve supplémentaire que l'Arménie n'a pas abandonné ses revendications

territoriales contre l'Azerbaïdjan, et qu'elle n'a pas l'intention de cesser d'alimenter le séparatisme sur notre territoire par tous les moyens disponibles, y compris par le biais d'un appui politique, militaire et financier.

Les activités illégales menées sous le faux prétexte de l'organisation d'une « élection présidentielle » par le régime fantoche créé à la suite de l'occupation par l'Arménie de territoires azerbaïdjanais ont constitué une autre mesure extrêmement provocatrice. Elles ont clairement montré qu'en agissant de la sorte, l'Arménie voulait annuler ses déclarations antérieures reconnaissant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Cela montre que l'Arménie ne participe pas de bonne foi aux négociations sur un traité de paix.

Les tentatives délibérées de l'Arménie de saper les efforts de paix ne sont pas dissociées de sa campagne mondiale de diffamation contre l'Azerbaïdjan, qui repose sur des accusations fabriquées concernant un blocus et une crise humanitaire supposés. Cette campagne s'est essentiellement effondrée le 18 septembre lorsqu'on a finalement mis en œuvre la proposition de l'Azerbaïdjan d'utiliser plusieurs voies pour acheminer des marchandises afin de répondre aux besoins des résidents arméniens de souche de la région azerbaïdjanaise du Garabakh.

En conséquence, à la suite d'efforts diplomatiques actifs de la part de plusieurs acteurs internationaux, y compris des membres du Conseil de sécurité, une livraison simultanée d'articles humanitaires via Aghdam et Latchine a finalement été effectuée par le Comité international de la Croix-Rouge après des semaines de retards artificiels causés par les obstructions illégitimes de l'Arménie et du régime fantoche qui lui est subordonné.

N'ayant pas réussi à imposer son faux récit à la communauté internationale par le biais d'un prétendu programme humanitaire, l'Arménie a opté pour une provocation militaire le lendemain, 19 septembre, dans l'espoir qu'un regain de tensions l'aiderait à blâmer l'Azerbaïdjan.

L'explosion de mines placées par un groupe de sabotage arménien sur l'autoroute qui relie Ahmadbayli, Fuzouli et Choucha a tragiquement coûté la vie à deux constructeurs routiers civils. Quatre policiers ont été victimes d'une autre explosion de mine dans la même zone alors qu'ils tentaient d'inspecter le site de l'incident. Ces explosions ont également fait six blessés graves parmi les policiers azerbaïdjanais. Nous pouvons constater ici les terribles conséquences de cet acte de sabotage irresponsable contre l'Azerbaïdjan sur son propre territoire.

Six personnes qui avaient chacune un nom et un prénom ont péri.

La zone où les mines ont explosé avait préalablement été utilisée régulièrement par l'Azerbaïdjan, ce qui ne permet pas de douter que ces mines ont été posées récemment par un groupe de sabotage arménien qui s'est infiltré dans la région.

Il convient de souligner que depuis août 2022, 2 728 mines terrestres fabriquées en Arménie en 2021 – c'est-à-dire après la déclaration trilatérale de 2020 – ont été détectées et neutralisées en Azerbaïdjan. Ce chiffre comprend 1 119 mines terrestres neutralisées dans les districts de Kalbajar et Latchine, le long de la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, et 1 609 mines terrestres détectées dans la région économique du Garabakh. Depuis la signature de la déclaration trilatérale en novembre 2020, 314 personnes ont été victimes de mines terrestres.

En réponse aux actes subversifs des formations armées arméniennes qui ont fait des victimes civiles et militaires, les forces armées azerbaïdjanaises ont mis en place des mesures antiterroristes au niveau local pour désarmer ces formations armées illégales et neutraliser la menace imminente qui pèse sur la sûreté et la sécurité du personnel civil et militaire azerbaïdjanais. Ces mesures antiterroristes étaient limitées et proportionnelles à la menace pesant sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, ainsi que sur la sécurité et le bien-être de ses citoyens. Elles visaient exclusivement à neutraliser des cibles militaires légitimes sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan. Elles étaient donc pleinement conformes au droit souverain de l'Azerbaïdjan à la légitime défense, qui est consacré par la Charte des Nations Unies.

L'Azerbaïdjan a agi dans le plein respect des normes du droit humanitaire. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour éviter de causer des dommages collatéraux aux civils et aux infrastructures civiles. Les accusations selon lesquelles les forces armées azerbaïdjanaises auraient volontairement et délibérément pris des civils pour cible sont infondées et mensongères, comme le montrent les preuves photo et vidéo. Dès les premières minutes, le Ministère azerbaïdjanais de la défense a fait plusieurs déclarations publiques appelant les civils à rester à l'écart des installations militaires. Des notifications similaires ont été envoyées aux résidents arméniens de la région du Garabakh, en Azerbaïdjan, par le biais d'un service de messagerie mobile. Cette décision a été prise à la suite de la tentative inconsidérée de formations armées

subordonnées à l'Arménie de déployer du matériel et des installations militaires dans des zones résidentielles.

Le Ministère azerbaïdjanais de la défense a annoncé que la protection et la sécurité des installations administratives, sociales, d'enseignement, médicales, religieuses et autres seraient assurées conformément au droit azerbaïdjanais et aux normes du droit international humanitaire, et que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes malades recevraient l'aide médicale, les fournitures et d'autres formes d'aide nécessaires. Les forces armées azerbaïdjanaises ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire en utilisant des munitions de haute précision pour neutraliser uniquement les installations militaires illégales. Comme le montrent clairement plusieurs séquences vidéo, les forces armées azerbaïdjanaises se sont délibérément abstenues de frapper des cibles militaires légitimes afin d'éviter des dommages collatéraux. Comme le montrent ces photos, les forces armées azerbaïdjanaises auraient agi différemment si leur intention avait été de cibler les civils ou de procéder à un prétendu nettoyage ethnique.

En ce qui concerne certaines déclarations prononcées avant la mienne – y compris celle de la délégation arménienne, qui a répété des accusations infondées contre l'Azerbaïdjan – je ne peux qu'appeler l'attention du Conseil sur le fait qu'il y a quelques heures à peine, le Premier Ministre arménien a rejeté toutes ces accusations dans une déclaration dans laquelle il a publiquement reconnu qu'aucune menace directe ne pesait sur les civils au Garabakh et que les allégations d'atrocités criminelles à leur encontre étaient fausses. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'une déclaration faite par le Premier Ministre de l'Arménie il y a quelques heures.

Depuis le début, l'Azerbaïdjan a toujours fait savoir, y compris lors de contacts avec des interlocuteurs internationaux, que dès que l'Arménie et le régime fantoche qui lui est subordonné sur le territoire de l'Azerbaïdjan accepteraient de déposer les armes et de démanteler leurs structures illégales, les mesures antiterroristes seraient levées immédiatement. C'est ce qui s'est passé le 20 septembre, lorsque l'acceptation de ces conditions a été confirmée par le commandement du contingent de maintien de la paix de la Fédération de Russie. En conséquence, les mesures antiterroristes locales ont été suspendues à partir de 13 heures, heure de Bakou.

Il a été spécifiquement convenu que les forces armées de la République d'Arménie devaient être entièrement retirées du territoire de l'Azerbaïdjan et que les formations armées illégales que l'Arménie avait

constituées avec des résidents arméniens locaux et qu'elle avait entraînées et approvisionnées devaient être désarmées. Cet accord a été conclu par l'intermédiaire du contingent russe de maintien de la paix présent sur le terrain et confirmé et déclaré publiquement par la structure fantoche subordonnée à l'Arménie. Cela s'ajoute au fait, déjà documenté à de nombreuses reprises, que la République d'Arménie était bel et bien présente militairement sur le sol souverain de l'Azerbaïdjan et qu'elle ne respectait pas l'engagement qu'elle avait pris dans le cadre de la déclaration trilatérale de se retirer de l'Azerbaïdjan. Ses tentatives pour nier cette présence ne sont rien d'autre qu'une tromperie honteuse à l'égard de la communauté internationale.

Il a également été convenu que les questions relatives à la réintégration des résidents arméniens en Azerbaïdjan, y compris leurs droits et leur sécurité dans le cadre de la Constitution de la République d'Azerbaïdjan, seraient discutées directement entre leurs représentants et les autorités centrales azerbaïdjanaises. Comme je l'ai déjà mentionné, la première réunion de ce type a eu lieu aujourd'hui et a donné des résultats initiaux positifs. Les réunions sous ce format se poursuivront. Par conséquent, les mesures antiterroristes prises par l'Azerbaïdjan ont atteint les objectifs fixés. Cela aurait pu se faire pacifiquement il y a longtemps si l'Arménie avait honoré ses engagements dans le cadre de la déclaration trilatérale. C'est l'Arménie, et elle seule, qui doit être blâmée pour le fait que cela ne s'est pas produit.

Le non-respect par l'Arménie de ses obligations concernant le retrait total, immédiat et inconditionnel de ses forces du territoire de l'Azerbaïdjan a été à l'origine de l'échec de tous les efforts internationaux visant à régler le conflit armé déclenché par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan il y a plus de 30 ans. Le maintien de la présence militaire illégale de l'Arménie sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan reste l'obstacle le plus sérieux au processus de normalisation post-conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et aux efforts de réintégration des résidents arméniens de la région azerbaïdjanaise du Garabagh après la signature de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, qui a mis fin au conflit et a permis l'émergence de réalités totalement nouvelles dans la région.

Nous avons constamment et largement appelé l'attention de tous les acteurs internationaux concernés sur le danger d'une telle présence militaire illégale. Malheureusement, la reconnaissance de nos préoccupations légitimes à huis clos ne s'est pas traduite par des mesures concrètes ou par des messages publics de nos

interlocuteurs. L'absence de réaction adéquate et ciblée de la communauté internationale face aux déclarations bellicistes irresponsables et aux actions agressives de l'Arménie n'a fait que renforcer le sentiment d'impunité de ce pays et la permissivité qui a conduit à de nouvelles provocations militaires et politiques. Il s'agissait toutefois d'une grave erreur de calcul.

Alors que la mise en œuvre pratique du désarmement et de la démilitarisation sur le terrain a commencé, accompagnée d'un dialogue direct entre les résidents arméniens et les autorités centrales de l'Azerbaïdjan, l'examen de la situation par la communauté internationale devrait correspondre aux réalités existantes afin de rester pertinent et utile. À l'inverse, une approche unilatérale et partielle motivée par des considérations politiques à courte vue ou des relations avec des groupes de pression – en grande partie ce qui est au cœur de la convocation de ce débat au Conseil de sécurité – est tout à fait contre-productive et inefficace.

Le recours à ce type d'action a déjà échoué à plusieurs reprises. Cela ne peut que détourner l'attention d'un véritable processus de normalisation, ce qui n'est dans l'intérêt ni de l'Azerbaïdjan ni de l'Arménie, mais qui répond aux caprices de certaines forces extérieures qui continuent à manipuler les différences existantes à leurs propres fins politiques. C'est pourquoi, en ce moment critique, alors qu'il existe une opportunité historique d'établir des relations de bon voisinage entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan après un conflit sanglant qui a duré 30 ans, il est plus important que jamais que l'ensemble de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, comprenne bien les risques et les menaces associés aux actions destructrices de l'Arménie et résiste résolument aux tentatives éhontées de ce pays d'exploiter le Conseil de sécurité pour blanchir ses actes internationalement répréhensibles.

Malgré tous les graves problèmes engendrés par la position destructrice de l'Arménie, l'Azerbaïdjan réaffirme une fois de plus qu'il est prêt à s'engager dans un véritable dialogue et des négociations sur la base d'un respect égal et réciproque des intérêts légitimes de chacune des deux parties. Nous proposons une nouvelle fois à l'Arménie une paix juste, équitable et durable, malgré les blessures non cicatrisées de son agression armée contre mon pays, la dévastation massive de nos villes et villages et la profanation délibérée de nos lieux saints. Nous espérons que cette offre de l'Azerbaïdjan trouvera enfin sa contrepartie dans ce pays.

Dans un autre ordre d'idées, la République d'Azerbaïdjan réaffirme sa détermination à garantir aux résidents arméniens de la région azerbaïdjanaise du Garabakh tous les droits et libertés, conformément à sa Constitution et aux mécanismes internationaux pertinents en matière de droits de l'homme, y compris ceux qui protègent les droits des personnes appartenant à des minorités nationales. L'Azerbaïdjan est fier de sa tradition d'unification des différentes minorités ethniques, religieuses et linguistiques au sein d'une même nation. Les résidents d'origine arménienne sont les bienvenus dans notre modèle de coexistence pacifique.

Dans le même temps, l'Azerbaïdjan rappelle l'obligation qui incombe à tous les États, en vertu du droit international, de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États, de compromettre l'intégration des personnes appartenant à des minorités nationales ou d'alimenter le séparatisme sur le territoire d'États voisins. L'Azerbaïdjan reste ouvert à un engagement constructif avec tous les partenaires internationaux qui s'intéressent véritablement à la paix, à la stabilité et au bien-être dans notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre fédérale des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

M^{me} Baerbock (Allemagne) (*parle en anglais*) : Beaucoup trop de personnes ont été tuées en l'espace de deux jours seulement. Des milliers d'autres ont été contraintes de fuir leurs foyers. L'Azerbaïdjan a choisi de créer des faits sur le terrain par la force militaire. Nous condamnons fermement l'assaut militaire lancé par Bakou et l'appelons à cesser définitivement et complètement ses actions militaires.

Nous avons pris note des informations faisant état d'un cessez-le-feu, mais ce dont nous avons besoin, c'est d'un arrêt complet de la violence. L'Azerbaïdjan a la responsabilité de protéger de manière fiable et complète la population civile, en particulier les enfants, vivant dans le Haut-Karabakh. Le déplacement et l'exode forcé des Arméniens du Karabakh ne sont pas acceptables. Cela dit, je tiens également à rappeler ce que les résolutions de cet organe ont souligné à maintes reprises : l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ne doivent pas être remises en question.

Il est difficile d'imaginer les difficultés que les enfants, les femmes et les hommes du Haut-Karabakh endurent depuis des mois, après que les autorités de Bakou ont effectivement fermé le corridor de Latchine. Les rayons

des magasins sont restés vides, les fournitures médicales ont manqué et l'électricité et l'essence se sont raréfiées. Au cours des dernières semaines, avec de nombreux partenaires ici présents, nous avons travaillé d'arrache-pied pour garantir l'accès humanitaire aux personnes dans le besoin, en particulier les femmes enceintes, les enfants et les personnes âgées. Au moment même où une lueur d'espoir apparaissait et où les fournitures humanitaires étaient autorisées à entrer dans le Haut-Karabakh, Bakou a rompu ses assurances répétées de s'abstenir de recourir à la force, causant d'immenses souffrances à une population déjà en grande difficulté.

Les habitants du Haut-Karabakh méritent de vivre en sécurité et de voir leurs droits protégés. Il est essentiel de maintenir le corridor de Latchine ouvert à cet égard, pour des raisons humanitaires, mais aussi parce que ce corridor constitue un pont culturel et social pour les Arméniens de souche vivant au Karabakh. Bakou et les Arméniens du Karabakh doivent reprendre le dialogue. Depuis qu'il a commencé il y a plus de 30 ans, ce conflit a fait trop de victimes. Ce dont nous avons besoin, ce dont les habitants de la région ont besoin, c'est d'une paix durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et cela ne peut se faire qu'à la table des négociations.

Je continuerai à le dire très clairement aux deux parties : je les invite à reprendre les pourparlers sous la médiation de l'Union européenne, car le moment est venu de désamorcer l'escalade. Et je voudrais souligner qu'aucun pays ne doit profiter de cette situation pour déstabiliser la démocratie en Arménie.

Les hommes, les femmes et les enfants du Haut-Karabakh et de toute la région méritent de vivre à l'abri de la peur – à l'abri de la peur de la violence, de la peur d'être contraints de quitter leurs foyers et de la peur d'être privés de leurs droits, de leur langue et de leur religion. Ils méritent, comme nous tous, de vivre en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Akçapar (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Je remercie également le Sous-Secrétaire général.

Nous nous réunissons à un moment où une contre-opération a déjà pris fin et où les pourparlers ont déjà commencé. Depuis la fin de la deuxième guerre du Haut-Karabakh, il y a environ trois ans, la Türkiye a souligné, à plusieurs reprises et dans toutes les enceintes, qu'une occasion historique de parvenir à une paix globale et

durable dans le Caucase du Sud s'était enfin présentée. Nous avons exhorté toutes les parties, les tiers et les acteurs internationaux à saisir cette occasion pour trouver une solution durable au conflit en cours dans la région. Dans cet esprit, dès le début, nous avons pleinement appuyé et continuons d'appuyer le processus de paix lancé entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et nous avons nous-mêmes entamé un processus de normalisation avec notre voisin, l'Arménie. Nous avons salué et encouragé tous les efforts déployés pour faire avancer ce processus entre nos deux voisins, et nous y avons contribué. En particulier, la signature d'un traité de paix global entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, sur la base des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, a toujours été et reste essentielle pour la réussite de ce processus.

Cependant, ces trois dernières années, nous avons constaté que la partie arménienne était réticente à mettre pleinement en œuvre la déclaration trilatérale, qui a mis fin aux hostilités lors de la deuxième guerre du Haut-Karabakh. En outre, la structure illégitime en place à Khankendi a été maintenue et a poursuivi ses activités séparatistes. Les formations militaires illégales basées au Haut-Karabakh ont poursuivi leurs attaques armées. Des armes lourdes et d'autres armes sont toujours déployées dans la région et des mines ont été utilisées pour mener une guerre sanglante contre les citoyens azerbaïdjanais. Les faits, les données et les éléments de preuve présentés par l'Azerbaïdjan aujourd'hui parlent d'eux-mêmes. Néanmoins, les initiatives que l'Azerbaïdjan n'a cessé de proposer pour régler ces questions par le dialogue avec l'Arménie et les représentants des Arméniens du Haut-Karabakh se sont heurtées à une attitude non coopérative. Les initiatives de l'Azerbaïdjan sur le plan humanitaire et en ce qui concerne la réintégration de la population arménienne dans la région, telles que l'ouverture de la route Aghdam-Khankendi, ont également été rejetées à plusieurs reprises.

Par ailleurs, au cours des trois dernières années, la partie arménienne a continué à diffuser de fausses informations sur la situation dans la région, en lançant des accusations sans fondement, en faisant établir de prétendus rapports d'experts basés sur des données falsifiées et en abusant des enceintes internationales sur la base de faux prétextes. Ce n'est pas ainsi qu'on œuvre en faveur de la paix et de la réconciliation. Pour ce faire, il faut s'asseoir à la table des négociations avec l'intention sincère et la volonté politique de parvenir à un règlement et de poursuivre ce processus en toute bonne foi.

Après avoir souffert pendant trois ans en raison de tous ces actes, nous pensons que l'Azerbaïdjan n'a eu d'autre choix que de prendre les mesures qu'il jugeait nécessaires pour assurer sa propre sécurité et sa stabilité et a donc lancé une opération antiterroriste le 19 septembre contre les formations militaires illégales au Haut-Karabakh. Il ne s'agit pas seulement d'un droit souverain de l'Azerbaïdjan, mais également d'une obligation pour la sécurité de ses citoyens. Je voudrais en particulier rappeler au Conseil que quelques heures avant le début de son opération antiterroriste dans le Haut-Karabakh, l'Azerbaïdjan avait perdu sept citoyens dans deux explosions de mines, qui avaient été posées par les formations séparatistes illégales dans un acte flagrant de provocation. L'opération antiterroriste a pris rapidement fin le 20 septembre, et les demandes légitimes de l'Azerbaïdjan concernant le désarmement et la dissolution des formations militaires illégales qui se trouvent sur son propre territoire, ainsi que celles relatives à la dissolution de la structure illégitime, ont finalement été acceptées.,

La Türkiye se félicite de la réunion tenue aujourd'hui, le 21 septembre, entre les représentants de l'Azerbaïdjan et des Arméniens du Haut-Karabakh. Nous espérons que de tels contacts se poursuivront et seront productifs, afin de résoudre des problèmes qui remontent à plusieurs décennies.

Je voudrais me faire l'écho des observations faites par le Président de la Türkiye à l'occasion de son allocution devant l'Assemblée générale (voir A/78/PV.4), dans laquelle il a déclaré que nous attendons de l'Arménie qu'elle tienne ses promesses, en particulier l'ouverture du corridor de Zanguezour. Comme tout le monde le reconnaît désormais, le Haut-Karabakh est un territoire de l'Azerbaïdjan. L'imposition de tout autre statut ne sera jamais acceptée. Notre premier objectif doit être de faire en sorte que tous les habitants, y compris les Arméniens, puissent coexister pacifiquement sur le territoire azerbaïdjanais. Nous appuyons les mesures prises par l'Azerbaïdjan pour protéger son intégrité territoriale.

Le moment est venu de se tourner vers l'avenir et d'appuyer les efforts diplomatiques. Une nouvelle occasion de parvenir à un règlement durable se présente. Nous avons l'obligation historique de la saisir et de mener ce processus à bon terme. Nous exhortons donc une nouvelle fois la partie arménienne et les autres parties intéressées à ne pas gâcher cette occasion, à ne pas répéter les erreurs récentes et du passé et à agir dans le but de léguer aux générations futures un Caucase du Sud pacifique et prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Borrell Fontelles.

M. Borrell Fontelles (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante en ce moment crucial.

L'Union européenne a suivi de près l'évolution de la situation. Je voudrais tout d'abord d'exprimer ma solidarité pleine et entière aux Arméniens du Haut-Karabakh, qui traversent une période extrêmement difficile. Depuis des mois, ils sont isolés en raison du blocus du corridor de Latchine, qui a entraîné des pénuries de nourriture et de médicaments, leur liberté de mouvement a été entravée et leur approvisionnement en gaz et en électricité a été perturbé à de nombreuses reprises. L'Azerbaïdjan a la responsabilité de garantir le plein respect des droits et la sécurité des Arméniens du Haut-Karabakh. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, le recours à la force pour régler les différends n'est pas acceptable. À cet égard, l'Union européenne a condamné l'opération militaire menée par l'Azerbaïdjan et nous déplorons que cette escalade ait fait des victimes et entraîné des pertes en vies humaines. Nous avons pris note des annonces respectives de cessez-le-feu et espérons que l'accord de cessation des hostilités et de toute forme de violence sera respecté.

Les populations locales ont un besoin urgent d'aide humanitaire et de garanties quant au respect de leurs droits et de leur sécurité. Par conséquent, nous demandons à l'Azerbaïdjan de prendre les mesures concrètes suivantes à cet égard.

Premièrement, ce pays doit garantir un accès humanitaire sans entrave à la population civile dans le besoin,

notamment grâce à la réouverture complète du corridor de Latchine. Il est essentiel que les acteurs humanitaires puissent continuer à mener et à intensifier leurs activités, comme l'exige la situation actuelle. L'Union européenne et ses États membres sont prêts à fournir une aide humanitaire d'urgence. Aujourd'hui, la Commission européenne a annoncé un premier lot d'aide humanitaire pour porter assistance aux personnes dans le besoin.

Deuxièmement, il doit engager un dialogue global et transparent avec les Arméniens du Haut-Karabakh pour garantir leurs droits et leur sécurité, notamment leur droit de vivre dans leurs maisons dans la dignité. Nous prenons note de la réunion qui s'est tenue aujourd'hui sur cette question.

Je tiens à être clair. L'Union européenne appuie pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie et attend de tous les acteurs qu'ils fassent de même. Nous appelons l'Azerbaïdjan à réaffirmer son engagement sans équivoque en faveur de l'intégrité territoriale de l'Arménie et à accepter la délimitation de la frontière bilatérale entre les deux pays, conformément à la lettre et à l'esprit de la Déclaration d'Alma-Ata de 1991. En outre, l'Union européenne appelle à la reprise des négociations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur toutes les questions en suspens, dans le but de conclure un traité de paix. Nous restons déterminés à continuer de faciliter le dialogue entre toutes les parties afin de garantir une paix globale et pérenne, dans l'intérêt de tous les habitants de la région.

La séance est levée à 17 heures.